

COMMUNE DE FENETRANGE
Arrondissement de Sarrebourg
Canton de Fénétrange

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FENETRANGE

Séance du 26 novembre 2020 à 19 h 30
(Convocation du 18 Novembre 2020)

Sous la présidence de M. PIATKOWSKI, Maire

Le conseil municipal, légalement convoqué, en séance ordinaire s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Benoît PIATKOWSKI, Maire.

Membres présents : Christine BECKER, Joël BOMMENSATT, Pascal DASTILLUNG, Jean-Marie FISCHER, Gertrude FRANKE, Elisabeth MATHIS, Jocelyne MEHL, Claudine REIN-MORCHE, Jérémie STEBE, Karine STUTZMANN, Christian WALKER, Olivier ZANELLA et Alexandre ZINCK.

Membres absents excusés :

Cyril BURGOS donne son pouvoir à Christian WALKER

Délibération n°57210-2020/67

Validation du PDA (Périmètre délimité des Abords) proposé par l'ABF

Compte tenu du fait que la ville de Fénétrange est en procédure d'élaboration d'un PLU, Monsieur le Préfet est conduit, en application de l'article R 132-2 du code de l'urbanisme, à solliciter l'avis du conseil municipal sur le dossier de PDA.

VU le code du patrimoine et notamment ses articles L 621-31, et R 621-92 à R 621-95,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles R 151-1 à R 151-55, ainsi que l'article R 132-2,

CONSIDERANT le dossier transmis par le Chef de Service de l'Unité Départementale de l'Architecture du Patrimoine de la Moselle, en date de juin 2018, proposant la création du périmètre délimité des abords, dans le cadre de la procédure d'élaboration d'un PLU,

Monsieur le Maire ayant présenté toutes les pièces relatives à ce dossier,

CONSIDERANT l'intérêt pour la collectivité de se doter d'un périmètre réellement adapté aux secteurs méritant une réelle protection,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE

De donner un avis favorable à la création du Périmètre Délimité des Abords, qui viendra se substituer aux périmètres de protection des monuments historiques défini par la servitude d'utilité publique.

Unanimité

Fin de la séance à 21h30

Fait et délibéré à Fénétrange les jours, mois et an susdits. Le maire certifie que le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 27 Novembre 2020

Délibérations rendues exécutoires par transmission au représentant de l'Etat le 27 N0vembre 2020

POUR EXTRAIT CONFORME

Fénétrange le 27/11/2020

Le Maire

Benoît Piatkowski